



16ème législature

Question N° : 15574	De M. Pierre Dharréville (Gauche démocrate et républicaine - NUPES - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités
Rubrique >travail	Tête d'analyse >Quelles politiques de prévention contre les nuisances sonores au travail ?	Analyse > Quelles politiques de prévention contre les nuisances sonores au travail ?.
Question publiée au JO le : 20/02/2024 Date de signalement : 30/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Dharréville alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les enjeux du bruit et des expositions sonores au travail. L'association « Journée nationale de l'audition » précise que, dans le cadre du 7e baromètre IFOP-JNA 2023 « Bruit et santé auditive au travail », 45 % des actifs en poste interrogés déclarent que le bruit au travail a au moins une répercussion pour leurs oreilles sur leur quotidien. 60 % des personnes interrogées mentionnent également de la fatigue, de la lassitude et du stress en raison des expositions sonores au travail. L'association précise que les impacts du bruit et des expositions sonores au travail dépassent les seuls effets auditifs (stress, dérèglements hormonaux, dégradation des relations sociales, etc.). Faute de repérages systématiques et de lien fait avec les conditions de travail, ces enjeux de santé liés à l'audition ne sont que très peu reconnus en tant que maladies professionnelles. Selon l'ADEME, la non-reconnaissance représente un coût de 23 milliards pour la Nation. Les statistiques continuent de donner des maladies professionnelles une vision bien éloignée de la réalité. Il faut également ajouter que depuis plus de quinze ans, la médecine du travail se dégrade, ce qui ne contribue pas à l'amélioration de la situation. La question de la prévention est essentielle, les moyens qui doivent être accordés ne sont pas à la hauteur des besoins. Le travail ne doit pas être source de souffrance. On ne doit pas abîmer sa santé au travail. Aussi, il est urgent d'insuffler une nouvelle dynamique de prévention en renforçant la prévention en santé au travail. M. le député aimerait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement afin d'améliorer la prévention en santé au travail et réduire ainsi les nuisances sonores des actifs.